

COLONISATION

L'UMP persiste et signe

lundi 12 décembre 2005, par [PATTIEU Sylvain](#) (Date de rédaction antérieure : 8 décembre 2005).

Les députés soutenant Villepin et Sarkozy ont maintenu l'article 4 de la loi du 23 février 2005, reconnaissant le « rôle positif » de la colonisation.

Ils ont osé. Le 29 novembre, les députés UMP ont refusé d'abroger, comme le demandaient les députés de gauche, l'article 4 de la loi du 23 février 2005, qui stipule que « les programmes scolaires reconnaissent le rôle positif » de la colonisation. Cet article, au sein d'une loi portant sur l'indemnisation des rapatriés et des harkis, n'est donc pas simplement une « grosse connerie », comme l'avait dit Chirac, effrayé par une possible remise en cause du traité d'amitié franco-algérien. Il constitue un gage donné à ceux qui n'ont jamais digéré l'indépendance de l'Algérie.

Comme Sarkozy, jouant au pompier pyromane avec son « Karcher » et ses « racailles », la droite a soufflé sur des braises. Ici, celles d'un passé colonial qui, décidément, ne passe pas, pour donner des gages symboliques aux fractions les plus racistes et les plus réactionnaires de l'électorat. Alors que la situation sociale est dramatique, les députés se gargarisent de la « splendeur » passée de la France coloniale.

Cette polémique intervient alors que les années récentes ont remis en lumière les responsabilités du colonialisme français, grâce à des mobilisations d'associations, des travaux d'historiens et des témoignages. La contre-offensive des nostalgiques de l'Algérie française s'inscrit dans ce cadre revancharde, contre cette meilleure prise en compte de la guerre d'indépendance algérienne dans la mémoire collective. Elle rencontre la complaisance d'une majorité parlementaire qui cherche à flatter l'extrême droite. Elle bénéficie d'un contexte où un ministre évoque le cliché de la polygamie, aux relents coloniaux ; où une loi de 1955 est utilisée pour imposer l'état d'urgence ; où rafles et expulsions sont la règle.

Des ombres pèsent aussi sur la gauche : le PS a-t-il vraiment fait son retour critique sur l'histoire du mollétisme et sur le rôle de Mitterrand ? Le PCF, sur le vote des pouvoirs spéciaux ? Il est alors affligeant, mais pas si étonnant, d'entendre un Georges Frêche (PS) défendre l'article 4, et entonner en plein conseil régional du Languedoc-Roussillon, qu'il préside, une vieille chanson colonialiste, reprise en chœur par les élus FN. Lui aussi, dans le but de flatter le vote des rapatriés.

Les historiens qui avaient pris l'initiative d'une pétition contre l'article 4 proposent une nouvelle pétition, intitulée « Nous n'appliquerons pas l'article 4 ». Dans l'immédiat, cet article est difficilement applicable, et le ministre de l'Éducation, Gilles de Robien, a expliqué qu'il ne changerait rien aux programmes. Cet article est pourtant une bombe à retardement.

Nous devons dépasser le cadre professionnel et scolaire pour parvenir à une mobilisation plus large contre ceux qui tentent d'imposer une histoire officielle et une vision tronquée et apologétique du colonialisme. Le travail de mémoire et d'histoire sur la guerre d'Algérie et sur la période coloniale doit continuer.

Sylvain Pattieu

- Pour signer la pétition, voir l'excellent site Internet : « <http://www.ldh-toulon.net/> ».
-

P.-S.

* Paru dans « Rouge » n° 2137 du 8 décembre 2005.